



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 2130

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait exprimé par l'UNAPEI quant à l'urgence de l'effort en direction des personnes handicapées et polyhandicapées et tout particulièrement à la nécessité de poursuivre le plan en faveur de l'autisme. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité considère que les plans régionaux sur l'autisme, instaurés en 1995, constituent des outils pertinents pour programmer une offre adaptée à la prise en charge des enfants et adultes présentant un syndrome autistique. Ces plans ont déjà permis la création de 1 171 places nouvelles, réellement adaptées aux personnes autistes, dont le financement a été autorisé entre 1995 et 1997. Par ailleurs la loi du 11 décembre 1996 sur l'autisme, votée à la quasi-unanimité des députés et sénateurs, constitue indéniablement le texte fondateur d'une reconnaissance de l'autisme en tant que syndrome méritant une attention particulière et nécessitant des prises en charges individualisées et pluridisciplinaires, véritablement adaptées à chaque cas particulier. Eu égard aux besoins restant à satisfaire, l'effort financier sera prolongé au cours des prochaines années afin de parachever la réalisation des plans régionaux sur l'autisme (1996-2000) et contribuer ainsi au renforcement des capacités d'accueil qui en découle. Un effort complémentaire sera également réalisé par le développement de « centres de ressources », le renforcement de la formation continue des professionnels et le développement de l'évaluation des diverses prises en charge.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2130

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2574

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2986